

LIGUE DE BASEBALL D'AUTOMNE MÉTROPOLITAINE

SAISON 2019



ADHÉSION À LA LBAM

La LBAM se veut une ligue ouverte qui allie participation, compétition et développement pour le plaisir des jeunes qui désirent poursuivre leur saison plus longtemps.

Auteur	Version	Mise-à-jour
Martin Ayotte	4.3	24 août 2019

Table des matières

- 1. GÉNÉRALITÉS..... 3
- 2. FRAIS 3
- 3. RESPONSABILITÉS..... 4
- 4. PLUIE 6
- 5. COMITÉ 7

1. GÉNÉRALITÉS

Premièrement, permettez-nous de vous souhaiter la bienvenue dans la LBAM.

14 matchs de saison régulière pour les catégories : moustique et pee-wee. 12 matchs de saison régulière pour les catégories : bantam et midget (19U), en raison du tournoi wood-bat. Débutant à partir de la fin août pour les équipes disponibles. Plus le tournoi de fin de saison, normalement trois matchs minimum. Le calendrier officiel est celui de la version en ligne sur le site <http://www.lbam.ca>. Il est requis, sauf condition particulière approuvée, de se conformer à ce calendrier pré-établi. Il peut y avoir des ajustements d'heure, de parc et même de match. Il faut donc vérifier régulièrement si des changements sont prévus à vos matchs.

2. FRAIS

Voici les frais à prévoir par équipe pour la saison d'automne.

- Montant pour le paiement des officiels (arbitre au marbre et sur les buts ainsi que le marqueur (euse)) payable en liquide à chacun des matchs locaux de chaque équipe par catégorie. Les tarifs sont les mêmes que durant la saison pour votre région.
- Achat d'une douzaine de balles neuves que chaque équipe doit se procurer.
- Montant de frais de ligue par équipe de \$425 pour les catégories moustique et pee-wee et \$475 pour les catégories bantam et midget (19U). Ce montant sert à couvrir les frais du tournoi de championnat, les médailles et bannières, équipements technique, fournitures, site web, etc. Ce montant assure également à la ligue l'assiduité et le sérieux de chaque équipe.

La réception de ce montant doit être reçue avant votre première partie, ce qui confirme l'inscription de votre équipe aux activités. À défaut de quoi, l'équipe ne pourra disputer de partie au sein de la LBAM. Si votre association compte plus d'une équipe dans la ligue, il est possible de faire un paiement unique, combinant ces différentes équipes.

Ce montant n'est pas remboursable. Le montant est payable en 2 options :

1. Envoyé par chèque libellé au nom de la LBAM (Ligue de Baseball d'Automne Métropolitaine à l'attention de :

Michel Décarie
6283, avenue de Chateaubriand
Montréal, Québec
H2S 2N5

2. Il est aussi possible de faire un virement interac. Veuillez envoyer le courriel à info@lbam.ca

3. RESPONSABILITÉS

Bien que la ligue soit indépendante de B.Q., ces derniers assurent tous les joueurs qui ont joué au baseball en 2019. Les joueurs qui désirent jouer dans la LBAM doivent satisfaire les règles suivantes :

- S'inscrire auprès de leur association locale
- Les associations locales enregistrent les joueurs dans le système B.Q. auprès de leur registraire d'association pour la session d'automne.
- Les joueurs qui ne sont pas déjà inscrits dans le système B.Q. pour la saison d'été se doivent d'être ajoutés par le registraire d'association pour la session d'automne incluant un frais d'inscription à B.Q.
- Les joueurs qui désirent jouer en automne pour une association différente de leur association d'origine, doivent aviser leur registraire régional. Aucune demande de libération n'est nécessaire pour la session d'automne.
- Les joueurs qui ne sont pas inscrits dans le système B.Q. ne peuvent jouer, car ils ne sont pas assurés.

Il est de la responsabilité de chaque entraîneur de bien lire et connaître les particularités du livre des règlements de la LBAM disponible en ligne avant son premier match.

Chaque équipe a le devoir de jouer la saison au complet. Soit la saison régulière ET les séries.

Chaque équipe devra avoir un terrain local éclairé disponible, de grandeur standard selon la catégorie jouée.

Chaque équipe devra gérer ses arbitres et marqueurs pour leur match local. Incluant la formation de ceux-ci aux particularités de la ligue. Chaque équipe doit s'assurer de la présence d'un arbitre au marbre et un arbitre sur les buts en plus du marqueur ou de la marqueuse. L'équipe locale devra rémunérer ces officiels selon le montant prévu par sa région.

Il est de plus recommandé de conserver une copie papier avec soi, du livre des règlements en cas de litige. Les arbitres ne sont pas tous à l'affût de ces règlements.

Chaque équipe devra fournir la liste de ses joueurs et entraîneurs au registraire de la LBAM avant le début de la saison au courriel registraire@lbam.ca. Pour chacun des joueurs : la date de naissance, le nom de l'équipe, la catégorie et la plus haute classe jouée en 2019 doivent être indiqués.

À chaque partie, si un joueur de réserve est utilisé par l'équipe, il doit être mentionné au registraire dans un délai de 24h aux fins de comptabilisation. Sinon, ce joueur risque de ne pas être légal pour le tournoi de championnat.

De plus, les feuilles de matchs doivent être conservées intactes par le personnel d'entraîneurs. Ces feuilles de match peuvent être demandées à tout moment par le registraire de la LBAM aux fins de vérification.

Les deux entraîneurs (pour validation) sont responsables de rapporter le pointage de la partie jouée le plus tôt possible et maximum avant 17 h de la journée suivante à l'adresse courriel suivante : resultats@lbam.ca

Selon le format suivant (exemple) :

Numéro de la partie : XX999

Catégorie : Moustique; Pee-Wee; Bantam ou Midget (19U)

Équipe visiteur : Équipe A de Ville (99)

Équipe receveur : Équipe B de Ville (99)

4. PLUIE

Il est de la responsabilité de l'entraîneur local de juger si un match doit être annulé en raison de la météo (pluie) 3 heures avant le début du match. Soit avant que l'équipe visiteuse n'entame son parcours vers le parc adverse. Il est suggéré de consulter les sites de confiance météorologique afin de vérifier la tendance à venir.

Si l'entraîneur à des motifs **sérieux** de croire que la partie doit être annulée, il doit :

- Aviser l'entraîneur adverse
- Aviser les arbitres et le marqueur (euse)
- Aviser la LBAM

Une alerte sur le site web sera activée lors des journées à haut pourcentage de risque de précipitation.

Par contre, si la pluie se manifeste en cours de partie, l'arbitre en chef doit juger si la partie doit être annulée ou non pour des raisons de sécurité. Dans ce cas, les officiels doivent tout de même être payés pour leur déplacement. Le match doit être repris une autre journée.

Votre bon **jugement** est requis.

Les coordonnées des responsables d'équipes adverses seront disponibles sur le site web.

Les points visés sont :

- Assurer la sécurité de tous
- Éviter des déplacements inutiles et frustrations
- Éviter des frais

5. COMITÉ

Voir les représentants de la LBAM à cette adresse :

<https://lbam.ca/medias/organigramme.pdf>